

INFORMATIONS PRATIQUES

LE 28 FÉVRIER 2018

De 8h30 à 16h00

Auditorium des Moulins de Beez

Rue du Moulin de Meuse 4, 5000 Namur (Beez)

Participation aux frais

30 euros

Ce prix comprend la participation à la séance d'information, les documents et le catering. Une facture vous sera adressée suite à l'évènement. Merci de ne pas effectuer de paiement préalable.

Inscriptions/Renseignements

<http://www.uvcw.be/formations-cpas/1746>

Le groupe est limité en nombre. Les inscriptions seront prises en compte suivant leur ordre d'arrivée.

Conditions générales

Possibilité d'annulation sans frais jusqu'au 21 février 2019.

Après cette date, l'entièreté du paiement sera demandée (sauf présentation d'un certificat médical).

Avec le soutien de Monsieur Denis DUCARME, Ministre de l'Intégration sociale

LE CPAS



l'avenir solidaire



Plateforme DPD des CPAS

LE RGPD EN CPAS : ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES

INTRODUCTION

Le Règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) est d'application depuis le 25 mai 2018.

Si les CPAS se l'approprient petit à petit, chacun en fonction de ses réalités et modes de fonctionnement, de nombreuses questions se posent au quotidien, notamment pour les délégués à la protection des données (DPD) qui travaillent en CPAS.

La Fédération des CPAS a donc décidé d'organiser, cette année, une série d'évènements essentiellement centrés sur le partage de leurs expériences et des pratiques du terrain. L'occasion de rencontrer d'autres personnes qui exercent la fonction en CPAS, de partager les réflexions, les avancées, les modes d'organisation...pour que chacun sorte renforcé de ces partages.

Ce 1^{er} évènement a, volontairement, un programme panaché qui permet d'aborder une diversité de questions. Il permettra tout d'abord de clarifier procédures et droit applicable relatifs à la responsabilité du CPAS en cas de non-conformité et à la désignation obligatoire du DPD.

Il fera la part belle à la pratique puisque des DPD de CPAS y présenteront leurs premiers pas et leurs expérimentations dans la transposition du RGPD. Le chantier est en cours : ce qui sera présenté n'est donc pas figé mais en constante évolution.

Enfin, un focus plus particulier sera fait sur la transposition pratique du RGPD en maison de repos : comment procéder ? À quoi faut-il plus particulièrement penser ?

Des temps d'échange avec la salle sont prévus afin que chacun puisse être acteur de cette journée : témoigner de son expérience, poser une question, partager une pratique. Que la parole circule !





PROGRAMME

8 h 30	ACCUEIL
9 h 00	Introduction de la journée Alain VAESSEN , Directeur général de la Fédération des CPAS wallons
9 h 10	« Identifier les risques et les responsabilités du CPAS en cas de non-conformité au RGPD » Loïck GERARD , Assistant, CRIDS, Faculté de Droit, UNamur
9 h 40	« Désignation du DPD en CPAS : les démarches à entreprendre » Gilles KEMPGENS , DPD du SPP IS
10 h 10	Questions - Réponses
10 h 30	PAUSE
10 h 50	« Premiers pas dans la transposition du RGPD en CPAS : deux exemples pratiques » Sorin LAZARESCU , DPD des CPAS et communes de Burdinne, Donceel, Faimés, Fernelmont, Héron et Wasseiges Christine ZERVOUDAKIS-WYNS , DPD des commune et CPAS de Rebecq
11 h 50	Questions - Réponses
12 h 15	REPAS
13 h 15	« Focus - Transposition pratique du RGPD en maison de repos » Géry MOLLERS , Conseiller en sécurité des Cliniques universitaires St Luc
13 h 45	Questions - Réponses
14 h 00	« Sensibiliser au RGPD et échanger avec les équipes : deux exemples pratiques » Laurentia VANELVEN , DPD du CPAS de Mouscron Charlotte DESBEAUVE , DPD du CPAS de Liège
15 h 00	« Adapter les documents internes et externes au RGPD : un exemple pratique » Caroline JEDWAB , DPD du CPAS de Namur
15 h 30	Questions - Réponses
15 h 45	FIN DE LA SÉANCE D'INFORMATION

